

1021

Mémorial

Memorial

du

des

Grand-Duché de Luxembourg.



Großherzogtums Luxemburg.

Vendredi, 30 août 1918.

N^o 52.

Freitag, 30. August 1918.

Arrêté grand-ducal du 24 août 1918, portant modification de dispositions réglementaires sur les services télégraphique et téléphonique.

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 6 de la loi du 20 février 1884, sur le service télégraphique et téléphonique ainsi que l'art. 12 de la loi du 19 mai 1885, concernant l'organisation du service des télégraphes et la taxation des correspondances télégraphiques;

Notre Conseil d'État entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en conseil;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. L'arrêté grand-ducal du 22 juin 1909, rendant applicables aux correspondances télégraphiques à l'intérieur du Grand-Duché les dispositions du règlement de service de Lisbonne, et celui du 21 mars 1905, concernant le service téléphonique, sont modifiés comme suit:

A. Arrêté grand-ducal du 22 juin 1909.

1. L'art. 3 est complété comme suit:

La tenue d'un compte-courant pour le décompte mensuel des taxes dues pour les télégrammes déposés aux guichets des bureaux de poste est soumise à un droit spécial, qui est

Großh. Beschluß vom 24. August 1918, wodurch reglementarische Bestimmungen über den Telegraphen- und Telephondienst abgeändert werden.

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Art. 6 des Gesetzes vom 20. Februar 1884, das Telegraphen- und Telephonwesen betreffend, sowie des Art. 12 des Gesetzes vom 19. Mai 1885, die Organisation des Telegraphendienstes sowie die Taxe der Telegramme betreffend;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Auf den Bericht Unseres Staatsministers, Präsidenten der Regierung, und nach Beratung der Regierung im Konseil;

Saben beschlossen und beschließen:

Art. 1. Der Großh. Beschluß vom 22. Juni 1909, wodurch die Bestimmungen des Lissaboner Reglements auf die telegraphische Korrespondenz im Innern des Großherzogtums angewendet werden, sowie derjenige vom 21. März 1905, den Fernsprechdienst betreffend, sind abgeändert wie folgt:

A. Großh. Beschluß vom 22. Juni 1909.

1. -- Art. 3 ist vervollständigt wie folgt.

Das Führen eines Kontokorrents für die monatliche Berechnung der Taxen, welche für die bei den Schaltern der Postanstalten aufgestellten Telegramme geschuldet sind, unterliegt

de 50 centimes par compte et par mois et de 5 centimes par télégramme porté en compte. Il est abandonné à l'administration d'exiger un dépôt de garantie dans les cas où pareille mesure paraît nécessaire.

11. A la suite de l'art. 16 est intercalé un nouvel article ainsi conçu:

Art. 16bis. - Le tarif des frais d'express peut être modifié par arrêté ministériel, selon les circonstances, sur la base des salaires en usage.

B. Arrêté grand-ducal du 21 mars 1905.

1. Les alinéas 2 et 3 de l'art. 19 ainsi que l'alinéa 1^{er} de l'art. 22 sont modifiés comme suit:

Art. 19.

Ils peuvent en outre transmettre au bureau central toute communication à expédier par express, par la poste ou par voie télégraphique. Dans ce cas l'abonné doit payer, outre les taxes prévues pour la transmission par express, par la poste ou par voie télégraphique, une taxe téléphonique de 1 et. par mot transmis, arrondie au demi-décime supérieur, avec un minimum de 20 centimes.

La transmission par téléphone d'un télégramme au domicile de l'abonné est sujette à une taxe de 20 centimes par télégramme.

Art. 22. - - Toutes les taxes sont perçues sur la personne qui a demandé la communication. Si le demandeur est un non-abonné, la taxe est acquittée au moment même de la demande. Si le demandeur est un abonné, la perception de la taxe se fait par décompte mensuel à moins que l'abonné n'ait exprimé le désir de se libérer directement sur présentation d'un reçu portant sur la taxe due; dans le dernier cas l'en-

einer besonderen Gebühr von 50 Centimen per Konto und per Monat nebst 5 Centimen von jedem in Rechnung gestellten Telegramm. Es bleibt der Verwaltung überlassen, eine Kaution zu verlangen in den Fällen, wo eine solche Maßnahme notwendig erscheint.

11. - Hinter Art. 16 wird folgender neue Artikel eingeschaltet:

Art. 16bis. - Der Tarif für Eilbotenlohn kann, nach den Umständen und nach Maßgabe der jeweiligen Arbeitslöhne, durch Ministerialbeschluss abgeändert werden.

B. Großh. Beschluß vom 21. März 1905.

1. - Die Absätze 2 und 3 des Art. 19 sowie Absatz 1 des Art. 22 sind abgeändert wie folgt:

Art. 19. -

Ferner können dieselben dem Zentralamt jede Mitteilung übermitteln, welche entweder durch Eilboten, durch die Post oder auf telegraphischem Wege zu befördern ist. Zu diesem Falle hat der Teilnehmer, außer der für die Eilbestellung sowie für die Beförderung durch die Post oder auf telegraphischem Wege vorgesehenen Gebühren, eine Telefongtaxe von 1 Centime für jedes übermittelte Wort zu zahlen; letztere Taxe ist aufwärts auf einen halben Dezimen abzurunden und beträgt mindestens 20 Centimen.

Die telephonische Übermittlung eines Telegrammes nach der Wohnung des Abonnenten unterliegt einer Gebühr von 20 Centimen per Telegramm.

Art. 22. - - Alle Gebühren werden von derjenigen Person erhoben, welche die Verbindung verlangt hat. Ist diese Person ein Nichtteilnehmer, so wird die Gebühr gleich beim Verlangen der Verbindung erhoben. Ist die Person ein Teilnehmer, so geschieht die Erhebung der Taxe auf Grund einer monatlichen Abrechnung, wofern der Abonnent nicht den Wunsch ausgedrückt hat, gleich auf Vorzeigung einer über die geschul-

caissement de la taxe se fait dans la tournée ordinaire du facteur. La délivrance d'un reçu de la taxe perçue est sujette à une taxe de 10 centimes: elle est due tant pour les reçus transmis au domicile de l'abonné que pour ceux délivrés au guichet. Il est abandonné à l'administration des postes d'exiger un dépôt de garantie dans les cas où pareille mesure paraît nécessaire.

II. — La taxe de 25 centimes prévue par l'art. 20 de l'arrêté grand-ducal précité, pour une communication téléphonique demandée par un non-abonné avec un abonné est portée à 35 centimes et celle de 50 centimes stipulée par le même article pour toute autre communication à 70 centimes.

III. — A la suite de l'art. 21 est intercalé un nouvel article ainsi conçu:

Art. 21bis. — Le tarif des frais d'express peut être modifié par arrêté ministériel, selon les circonstances, sur la base des salaires en usage.

Art. 2. Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Mémorial*.

Château de Berg, le 24 août 1918.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
L. KAUFFMAN.

Avis. Caisse de prévoyance des employés communaux.

Par délibération du 8 juillet dernier, approuvée par le soussigné sous la date du 23 août courant, le conseil d'administration de la Caisse de prévoyance des employés communaux a

déterminé la taxe à percevoir sur la quittance de la taxe de la taxe perçue; en dernier lieu, la taxe de la taxe perçue sur la quittance de la taxe perçue. La taxe de la taxe perçue sur la quittance de la taxe perçue. La taxe de la taxe perçue sur la quittance de la taxe perçue. La taxe de la taxe perçue sur la quittance de la taxe perçue.

II. — La taxe de 25 centimes prévue par l'art. 20 de l'arrêté grand-ducal précité, pour une communication téléphonique demandée par un non-abonné avec un abonné est portée à 35 centimes et celle de 50 centimes stipulée par le même article pour toute autre communication à 70 centimes.

III. — A la suite de l'art. 21 est intercalé un nouvel article ainsi conçu:

Art. 21bis. — Le tarif des frais d'express peut être modifié par arrêté ministériel, selon les circonstances, sur la base des salaires en usage.

Art. 2. Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Mémorial*.

Château de Berg, le 24 août 1918.

Maria Adelheid.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
L. Kauffman.

Bekanntmachung. - Gemeindefürsorgekasse.

Durch Beratung vom 8. Juli d. J., genehmigt durch den Unterzeichneten am 23. dieses Monats, hat der Verwaltungsrat der Gemeindefürsorgekasse die durch diese Kasse ge-

fixé comme suit les secours que la caisse est appelée à accorder aux termes de l'art. 58 du règlement du 11 décembre 1912:

- a) à 200 fr. en cas de décès d'un enfant de moins de 12 ans;
- b) à 300 fr. en cas de décès d'un enfant de plus de 12 ans et de moins de 18 ans, resté à charge des parents;
- c) à 400 fr. en cas de décès de l'épouse du participant;
- d) à 800 fr. en cas de décès d'un membre marié ou veuf avec enfants à charge de leur père.

Luxembourg, le 23 août 1918

Le Directeur général de l'intérieur,
M. KOHN

Avis. Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 27 septembre au 11 octobre 1918 dans la commune de Junglinster une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour l'établissement d'un chemin d'exploitation «Eichels» à Bourglinster.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Junglinster à partir du 27 septembre prochain.

M. J. Putz, membre de la commission d'agriculture à Godbrange, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 11 octobre prochain de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle du comice agricole de Bourglinster.

Luxembourg, le 22 août 1918

*Le Directeur général de l'agriculture,
de l'industrie et du commerce,*
J. FABER.

mäß Art. 58 des Reglementes vom 11. Dezember 1912 zu bewilligenden Unterstützungen festgesetzt wie folgt:

- a) auf 200 Fr., im Falle des Ablebens eines Kindes von weniger als 12 Jahren;
- b) auf 300 Fr., im Falle des Ablebens eines zu Lasten der Eltern gewesenen Kindes zwischen 12 und 18 Jahren;
- c) auf 400 Fr., im Falle des Ablebens der Ehegattin eines Mitgliedes;
- d) auf 800 Fr., im Falle des Ablebens eines verheirateten Mitgliedes oder eines Witwers mit Kindern, die zu seinen Lasten geblieben sind.

Luxemburg, den 23. August 1918.

Der General-Direktor des Innern,
W. St o h n.

Bekanntmachung. - Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 27. September auf den 11. Oktober 1918 in der Gemeinde Junglinster eine Voruntersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage eines Feldweges „Eichels“ zu Bourglinster.

Der Situationsplan, der Kostenananschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer sowie das Projekt des Genossenschaftsaktens sind auf dem Gemeindefekretariate von Junglinster vom 27. September künftighin abgelegt.

Hr. J. P u t z, Mitglied der Ackerbaukommission zu Godbringen, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Die nötigen Erklärungen wird er den Interessenten am 11. Oktober von 9-11 Uhr morgens am Ort und Stelle geben und am selben Tage, von 2-4 Uhr nachmittags, etwaige Einsprüche im Vereinssaale zu Bourglinster entgegennehmen.

Luxemburg, den 22. August 1918.

*Der General-Direktor des Ackerbaus,
der Industrie und des Handels,*
J. F a b e r.

Relevé des permis de chasse délivrés pour l'année de chasse 1918-1919.

N° du permis de chasse.	Date de la délivrance.	Noms et prénoms de la partie prenante.	Qualité.	Domicile.
1	25. 7. 18.	Schœtter Jean-Nicolas.	Facteur des postes.	Esch-s.-Sûre.
2	id.	Schmitz, Joseph.	Professeur.	Diekirch.
3	id.	Karier Pierre.	Cultivateur.	Knaphoscheid.
4	id.	Jacques Théophile.	Substitut.	Diekirch.
5	id.	Meris Adolphe.	Chef de service des accises.	id.
6	id.	Schmitz Émile.	Propriétaire.	id.
7	id.	Toussaint Henri J.-Pierre.	id.	Bastendorf.
8	id.	Weyland Léopold.	Cultivateur.	Oberfeulen.
9	id.	Dondelinger Jos.-Auguste.	Propriétaire.	Bettendorf.
10	id.	Wolter Nicolas.	Boucher.	Esch-s.-Sûre.
11	id.	Kohner Jean-Pierre.	Médecin-vétérinaire.	Luxembourg.
12	id.	Fischer Joseph.	Directeur-gérant.	Redange.
13	id.	Gaasch Jean.	Médecin.	id.
14	id.	Ulveling Auguste.	Boucher.	Troisvierges.
15	id.	Bengel Jacques.	Instituteur.	Biwisch.
16	id.	Glodt Nicolas.	Surveillant.	Erpeldange.
17	id.	Nœsen Valentin.	Cafetier.	Diekirch.
18	id.	Stoffel Henri.	Professeur.	Ettelbruck.
19	id.	Pœckes Jean.	Tâcheron.	Rumelange.
20	id.	Gerson Nicolas.	Cultivateur.	Schandel.
21	id.	Bach Joseph.	Conseiller à la Cour supérieure.	Luxembourg.
22	id.	Carnes Joseph.	Avocat général.	id.
23	29. 7. 18.	Schmit Joseph.	Cultivateur.	Stoppelhof.
24	id.	Diederich Mathias.	Rentier.	Bergem.
25	id.	Diederich Alphonse.	Ingénieur.	id.
26	31. 7. 18.	Richard Guillaume.	Inspecteur des forêts.	Luxembourg.
27	id.	Mousel Nicolas.	Garde forestier.	Rammeldange.
28	id.	Birget Jean.	id.	Eisenborn.
29	id.	Kohl Mathias.	id.	Noudorf.
30	id.	Bernard Mathias.	id.	Fischbach.
31	id.	Capésius François.	id.	Colmar-Berg.
32	id.	Trierweiler Jean.	id.	Larochette.
33	id.	Schanen Ferdinand.	Receveur des contributions.	Remich.
34	id.	Muller Michel.	Propriétaire.	Noerdange.
35	id.	Rics Henri.	Conducteur d. travaux publics.	Diekirch.
36	id.	Pierre Dedoyard.	Cultivateur.	Weicherdange.
37	id.	Heirens Nicolas.	Professeur.	Esch-s.-Alzette.
38	id.	Nickes Nicolas.	Industriel.	Gilsdorf.
39	id.	Heirens Émile.	Cultivateur.	Weiler.
40	id.	Wiesen Égide.	id.	Asselborn.
41	id.	Feteler Nicolas.	Plafonneur.	Nothum.
42	id.	Feller Joseph.	Étudiant.	Hollerich.

43	1. 8. 18	Wunsch Nicolas.	Cordier.	Luxembourg.
44	id.	Brimmeyr Auguste.	Garde général.	id.
45	id.	Bisénius Jean-Melchior.	Garde particulier.	Mersch.
46	id.	Kreins Michel.	Professeur.	Esch-s.-Alzette.
47	id.	Kohner Pierre.	Cultivateur.	Cents.
48	id.	Jungen Clément.	Aubergiste.	Bascharage.
49	id.	Schumacher Nicolas-Léon.	Notaire.	id.
50	id.	Didert Guillaume.	Cafetier.	Esch-s.-Alzette.
51	id.	Schröder Félix.	Propriétaire.	Haut charage.
52	id.	Franck Guillaume.	id.	Bascharage.
53	id.	Urbes Auguste.	Régisseur.	Berschbach.
54	id.	Wolff Nicolas.	Garde particulier.	Meysembourg.
55	id.	Schröder Émile.	Propriétaire.	Haut charage.
56	id.	Welbes Jacques.	Notaire.	Luxembourg.
57	id.	Welbes Paul	Directeur de banque	id.
58	id.	Welbes Jean	Agronome	Hackenhof.
59	2. 8. 18.	Muller Valentin.	Industriel.	Luxembourg.
60	id.	Hoffmann Jean-Pierre.	Meunier.	Berchem.
61	id.	Glod Michel.	Garde particulier.	Reuler.
62	id.	Greisch Alphonse.	Avocat-avoué.	Diekirch.
63	id.	Majery Émile.	Cultivateur.	Schandel.
64	id.	Eischen Félix.	id.	id.
65	id.	Ludovicy Hubert.	Négociant.	id.
66	id.	Dondlinger Félix.	Cultivateur.	id.
67	id.	Muller Jean-Pierre.	Contrôleur des contributions.	Luxembourg.
68	id.	Augustin Albert.	Garde-général adjoint.	id.
69	id.	Cravat Paul.	Juge au tribunal.	id.
70	3. 8. 18.	Huss Nicolas.	Négociant.	Tétange.
71	id.	Comte de Saintignon Fern.	Maître de forges.	Lasauvage.
72	5. 8. 18.	Sinner Michel.	Industriel.	Larochette.
73	id.	Wolter Jean-Pierre.	Rentier.	Angelsberg.
74	id.	Rosset Jean-Bapt.-J.-Aug.	Cultivateur.	Reckange (Mersch).
75	id.	Biwer Nicolas.	Entrepreneur.	Esch-s.-Alz.
76	id.	Muller Eugène.	Industriel.	Hollerich.
77	id.	Origer Nicolas.	Boucher.	Esch-s.-Alz.
78	id.	Dennewald Philippe.	Entrepreneur.	id.
79	id.	Zillgen Max.	Ingénieur en chef.	Esch-s.-Alz.
80	id.	Bouvard Adolphe.	Rentier.	Mersch.
81	id.	Pierrard Jean-Pierre.	Tailleur.	Esch-s.-Alz.
82	id.	Schmitz Michel.	Charron.	Liefraange.
83	id.	Winandy Jean.	Cultivateur.	Tarchamps.
84	id.	Namur Antoine.	Secrétaire communal.	Pratz.
85	id.	Erisch Nicolas.	Boucher.	Ueldange.
86	id.	Feider Jules.	Cultivateur.	Liefraange.
87	id.	Reichling Jean.	Propriétaire.	Ospern.
88	id.	Tibesar Jean-Pierre.	Rentier.	Ingeldorf.

89	5. 8. 18.	Theis Jean-Nicolas	Inspecteur des eaux et forêts	Diekirch
90	id.	M ^{me} Theis Jean-Nicolas.	Sans état.	id.
91	id.	Richard Auguste.	Confiseur-pâtissier.	id.
92	id.	Willière Paul.	Direct. d. chem. de fer cant.	id.
93	id.	Wagner Pierre.	Cafetier.	id.
94	id.	Wagener Joseph.	Receveur des contributions.	Bettborn.
95	id.	Lenger Alfred.	Propriétaire.	Niederpallen.
96	id.	Bock Mathias.	Traficant.	Schieren.
97	id.	Kieffer Albert.	Cultivateur.	Everlange-Moulin.
98	id.	Steffes Victor.	Accésiste-forestier.	Luxembourg.
99	id.	Risch James.	Avocat.	id.
100	id.	Schmit Jean.	Propriétaire.	id.
101	6. 8. 18.	Schlesser Émile.	Avocat-avoué.	id.
102	id.	Schröder Jean-Nicolas.	Caissier.	Hollerich.
103	id.	Paulus Joseph.	Géomètre.	Esch-s.-Alz.
104	id.	Gérard Eugène.	Propriétaire.	Mondereange.
105	id.	Kahn Nicolas.	Garde particulier.	Buschdorf.
106	id.	Juncker Jean-Pierre.	Sous-assistant.	Lorentzweiler.
107	id.	Wolff Édouard.	Conseiller hon. à la Cour.	Luxembourg.
108	id.	Servais Émanuel.	Ingénieur.	id.
109	id.	Eich Joseph.	Garde particulier.	Bourginster.
110	id.	Brasseur Hubert.	Industriel.	Luxembourg.
111	id.	Laux Jacques-Charles.	Négociant.	Kayl.
112	7. 8. 18	Lacroix Léandre	Avocat	Luxembourg
113	id.	Lacroix Alfred	id.	id.
114	id.	Kippen Arthur	Directeur-ingénieur	Dudelange
115	id.	Stolper Jean-Pierre	Juge de paix	Capellen
116	id.	Clasen Bernard	Avocat	Luxembourg
117	id.	Braun Antoine	Garde-chasse.	Mompach
118	id.	Arend Jean-Pierre	Directeur d'usines	Luxembourg
119	id.	Wilhelmy Gustave	Lieutenant	id.
120	id.	Franck Michel	Capitaine	id.
121	id.	Beffort Jean-Pierre.	Jardinier.	Luxembourg (Clausen).
122	8. 8. 18	Mertens Jean.	Jardinier.	Limpertsberg.
123	id.	Clemang Albert.	Ingénieur.	Hollerich.
124	id.	Hirsch Michel.	Négociant.	Luxembourg.
125	id.	Conzémus Félix.	Industriel.	id.
126	id.	Conzémus Alfred.	Étudiant.	id.
127	id.	Klees Alphonse.	Négociant.	id.
128	id.	Ketten Mathias.	id.	id.
129	id.	Friederich J.-P.	Dentiste.	id.
130	id.	Hirsch Joseph.	Étudiant.	id.
131	id.	Greten Charles.	Ingénieur.	id.
132	id.	Muller Nicolas.	Cultivateur.	Leudelange.
133	id.	Kremer Antoine.	Capitaine.	Eupen.
134	id.	Obertin Pierre.	Aubergiste.	Remich.
135	id.	Horber Philippe.	Négociant.	id.

136	8. 8. 18.	Goldschmit Martin-Éd.	candidat-greffier.	Remich.
137	id.	Schweitzer Pierre.	Industriel.	Wasserbillig.
138	id.	Risch Charles.	Propriétaire	Capellen.
139	id.	Knepper Joseph.	cont rôleur des contributions.	Hollerich.
140	id.	Fouek Théodore.	Ingénieur.	Remich.
141	id.	Meder Jules.	Conducteur des mines.	Esch-s.-Alz.
142	id.	Kremer Philippe	Propriétaire.	Bissen.
143	id.	Peschou Louis.	Correspondent.	Rodange.
144	id.	Massard Alphonse.	Boulangier.	Steinsel.
145	id.	Weiss-Schröder Nicolas.	Industriel.	Esch-s.-Alz.
146	id.	Nilles-Lakaff Antoine.	Négociant.	id.
147	id.	Aimone Laurent.	Propriétaire.	Rodange.
148	id.	Groff Gustave.	Hôtelier.	Esch-s.-Sûre.
149	id.	Plotschette Antoine.	Cultivateur.	Hostert (Folschette).
150	id.	Salentiny Charles.	id.	id.
151	id.	Conter Émile.	Distillateur.	Saeul.
152	id.	Schauls Nicolas.	Cultivateur.	Bavigne.
153	id.	Schmitz Mathias.	id.	Selscheid.
154	id.	Feidt Guillaume.	Forgeron.	Esch-s.-Sûre.
155	id.	Poos Édouard.	Cultivateur.	Bavigne.
156	id.	Kremer Jean.	id.	Mertzig.
157	id.	Majerus Alphonse.	id.	Schwiedelbrouch.
158	id.	Frisch Nicolas.	Sellier.	Calmus (Saeul).
159	id.	Kohn Émile.	Rentier.	Diekirch.
160	id.	Reuter Jean-Pierre.	Cultivateur.	Éppeldorf.
161	id.	Holper Michel.	Propriétaire.	Eselborn.
162	id.	Schintgen Jean-Édgard.	Cultivateur.	Oberfeuden.
163	id.	Schleich Lucien.	id.	id.
164	id.	Weydert Michel.	Instituteur.	Mecher.
165	id.	Hurt Nicolas.	Vigneron.	Machtum.
166	9. 8. 18.	Wolff Jean-Dumont.	Commerçant.	Helmsange.
167	id.	Hennes Eugène.	Rentier.	Bereldange.
168	id.	Pauly Alexis.	Notaire.	Mersch.
169	id.	Motz Auguste.	Ingénieur.	Esch-s.-Alzette.
170	id.	Campill Jules.	Avocat-avoué.	Luxembourg.
171	id.	Didier Jean-Baptiste.	Agronome.	Rodenbourg.
172	id.	Mayer Pierre.	Loueur de voitures.	Merl.
173	id.	Groiveldinger J.-B.	Commissionnaire en vins.	Remich.
174	id.	Méganek Paul.	Avocat.	Diekirch.
175	id.	Defrère Alfred.	Cabaretier.	Bettendorf.
176	id.	Schleich Victor.	Cultivateur.	Bigonville.
177	id.	Souyignier Albert.	Industriel.	Bissen.
178	id.	Groiveldinger Anne.	Sans état.	Remich.
179	id.	Lefèvre Julien.	Entrepreneur.	Luxembourg.
180	10. 8. 18.	Bertrang Mathias.	Cultivateur.	Uebersyren.
181	12. 8. 18.	Ludig Jean.	id.	Tétange.
182	id.	Ludig J.-P.-Albert.	Distillateur.	id.

183	12. 8. 18.	de Colnet d'Huart Franç.	Chamb. d. l. Gr.-D. et chargé d'affaires.	Luxembourg,
184	id.	Arendt Max.	Ingénieur.	Rodange.
185	id.	Scheeck Victor.	Entrepreneur.	Esch-s.-Alzette.
186	id.	Morbé Jean.	Aubergiste.	Rumelange.
187	id.	Gudenkauf Nicolas.	Cordonnier.	id.
188	id.	Leyder Nicolas.	Aubergiste.	id.
189	id.	Gaasch Clément.	id.	id.
190	id.	Glesener Michel.	Propriétaire.	Bœvange (Clervaux).
191	id.	Waisse Jacques-Albert.	Boucher.	Luxembourg.
192	id.	Laroche Édouard-Nicolas.	Cultivateur.	Tétange.
193	id.	Linckels Jean.	id.	Munshausen.
194	13. 8. 18.	Mlle Lambert Marguerite.	Sans état.	Wiltz.
195	id.	Lambert Tony.	Tanneur.	id.
196	id.	Lambert Joseph.	id.	id.
197	id.	Bernhoeff Charles.	Propriétaire.	Luxembourg.
198	id.	Altmeyer Adolphe.	Rentier.	id.
199	id.	Schmit Édouard.	Industriel.	Rumelange.
200	id.	Virte Mathias.	Empl. à l'Office d'achat et d. rép.	Luxembourg.
201	id.	Molling Aloyse.	Comptable.	Pfaffenthal.
202	id.	Steichen Robert.	Étudiant.	Luxembourg.
203	id.	Schmit Nicolas.	Ingénieur.	Eich.
204	14. 8. 18.	Schmitz Joseph.	Cultivateur.	Lielrange.
205	id.	Pletschet Jean-Pierre.	id.	Soulez (Winselet).
206	id.	Thoma Jacques.	id.	Noerdange.
207	id.	Klein Louis-Joseph.	id.	Doncols.
208	id.	Mathey Édouard-Joseph.	Rentier.	Ingeldorf.
209	id.	Poller Jean.	Commerçant.	Éttelbruck.
210	id.	Huberty Alphonse.	id.	Sacul.
211	id.	Krier Michel.	Négociant.	Noerdange.
212	id.	Wiard Nicolas.	Cultivateur.	Harlange.
213	id.	Neumann Mic.-Jean-Nic.	id.	Leithum.
214	id.	Étgen Félix.	id.	Nocher.
215	id.	Unsin Félix.	id.	Clamus.
216	id.	Eicher Théodore.	Négociant.	Hachiville.
217	id.	Eicher Nicolas.	Médecin.	Troisviorges.
218	id.	Kieffer Jean-Pierre.	Industriel.	Platen.
219	id.	Wahl Jean-Pierre.	Cultivateur.	Niederfeulen.
220	id.	Bormann Jean-Pierre.	id.	id.
221	id.	Hess Henri-Arthur.	Tanneur.	Vianden.
222	id.	Fabor Max.	Industriel.	Niederwiltz.
223	id.	Thilges Eugène.	Rentier.	Wiltz.
224	id.	Rischard Camille.	Médecin.	Luxembourg.
225	id.	Toussaint Édouard.	Meunier.	Schieren.
226	id.	Bertrang Hubert.	garde général.	Wiltz.
227	id.	Weis Arsène.	Ingénieur.	Mertzig.
228	id.	Weis Arthur.	Tanneur.	id.

229	14. 8. 18.	Nau Léon.	agent commercial.	Rumelange.
230	id.	Gillen Michel-Théodore.	Cultivateur.	Reisdorf.
231	id.	Simons Paul.	Directeur de banque.	Luxembourg.
232	id.	Huberty Jean-Pierre.	garde particulier.	Mompach.
233	id.	Gatzinger Jean.	Plafonneur.	Dudelange.
234	16. 8. 18.	Schmit Etienne.	Substitut.	Luxembourg.
235	id.	Faber Émile.	Notaire.	Clervaux.
236	id.	Faber Édmond.	Avocat-avoué.	Luxembourg.
237	id.	Kayser Michel.	Cordonnier.	Kehlen.
238	id.	Badu Jean-Nicolas.	Directeur des eaux et forêts.	Luxembourg.
239	id.	Bofferding Mathias.	Secrét. de la Dir. des eaux et for.	id.
240	id.	Weis Émile.	Cultivateur.	Platen.
241	id.	Eensch Jean-Pierre.	receveur communal.	Redange.
242	id.	Glodt Jean-Nicolas.	Chef-mineur.	Erpeldange.
243	id.	Boden Joseph.	Cultivateur.	Saeul.
244	id.	Zangerlé François-Xavier.	Hôtelier.	Troisvierges.
245	id.	Tonnar Jean-Pierre.	Cultivateur.	Heisdorf.
246	id.	Decker Georges.	Boucher.	Esch-s.-Alz.
247	id.	Sinner Camille.	Commerçant.	id.
248	id.	Caffaro Antoine.	Entrepreneur.	id.
249	id.	Faber Ernest.	Inspecteur des eaux et forêts.	Mersch.
250	id.	Thys Antoine.	Négociant.	id.
251	id.	Theisen Joseph.	Employé.	Esch-s.-Alz.
252	id.	Schwachtgen Pierre.	Instituteur.	Mersch.
253	id.	Lampach Arthur.	Propriétaire.	Hostert.
254	id.	Krack Jean-Pierre.	Cultivateur.	Brosiushol.
255	id.	Hostert Victor.	Ingénieur.	Esch-s.-Alz.
256	id.	Heynen Auguste.	Notaire.	Senningen.
257	id.	Schmit Jean-Pierre.	Cafetier.	Hollerich.
258	id.	Urbes Pierre.	Cafetier.	Mersch.
259	id.	Gorgen Nicolas.	Propriétaire.	Senningen.
260	id.	Folschette Nicolas.	Agent commercial.	Esch-s.-Alz.
261	id.	Faber François.	Imprimeur.	Mersch.
262	id.	Haus Nicolas.	Propriétaire.	Senningen.
263	id.	Doncols Édouard.	Chef de fonderie.	Rodange.
264	id.	Demuth Pierre.	Cultivateur.	Dippach.
265	id.	Franck Eugène.	Ingénieur.	Esch-s.-Alz.
266	id.	Gordgen Léon.	Rentier.	Dippach.
267	id.	Faber Félix.	Employé.	Esch-s.-Alz.
268	id.	Beck Édouard.	Marchand de bestiaux.	Godbrange.
269	id.	Adam Nicolas.	Vigneron.	Wormeldange.
270	id.	Diederich Nicolas.	Cultivateur.	Filsdorf.
271	id.	Risch Théodore.	Avocat.	Luxembourg.
272	id.	Schommer Joseph.	Pharmacien.	id.
273	id.	Fisch Jean-Baptiste.	Cultivateur.	Ersange.
274	id.	Muller Mathias.	Meunier.	Manternach.
275	id.	Bostgen Émile.	Cultivateur.	Altlinster.

276	16. 8. 18.	Lies Émile-Heuri.	Cultivateur.	Lellig.
277	id.	Kergen Dominique.	Commerçant.	Felsmühle (Mertert).
278	id.	Bestgen Gustave.	Cultivateur.	Altlinster.
279	id.	Huberty François.	Étudiant.	Grevenmacher.
280	id.	d'Hannoncelles Gérard.	Rentier.	Luxembourg.
281	id.	Als Nicolas.	Greffier de paix.	Remich.
282	id.	Oesch André.	Cultivateur.	Rosswinkel.
283	id.	Huberty Eugène.	id.	Breidweiler.
284	id.	Rausch Gustave.	id.	Consdorf.
285	id.	Daleiden Michel.	garde-chasse.	Michelsberg.
286	id.	Dienhart Pierre.	garde particulier.	Rospert.
287	id.	Freylinger Jean.	Cabaretier.	Consdorf.
288	id.	Wolff Jean.	Meunier.	Consdorf (moulin).
289	id.	Hoffmann Mathias.	Cabaretier.	Consdorf.
290	id.	Rischette François.	Marchand.	Junglinster.
291	id.	Dupont Jean-Michel.	Cultivateur.	Kobenhour.
292	id.	Prim Jean.	id.	Hersberg.
293	id.	Graf Ernest.	Médecin.	Echternach.
294	id.	Simon Paul.	Propriétaire.	Niederwiltz.
295	id.	Steichen Jean-Pierre.	Ingénieur.	Oberfeulen.
296	id.	Steichen Félix.	Propriétaire.	Burden.
297	id.	Boden Jean.	Badigeonneur.	Saetul.
298	id.	Sinner Arthur.	Rentier.	Pletschette.
299	id.	Winter Émile.	Cultivateur.	Fouhren.
300	id.	Theis Guillaume.	id.	Tandel.
301	id.	Wilmes Aloyse.	Marchand.	Clervaux.
302	id.	Thill Jean.	Jardinier.	Ettelbruck.
303	id.	Belot Alfred.	Négociant.	Luxembourg.
304	id.	Zens Jacques.	Entrepreneur.	Ettelbruck.
305	id.	Steichen Nicolas.	Propriétaire.	Warken.
306	id.	Toussaint Alexis.	Commerçant.	Ettelbruck.
307	id.	Berg Charles.	id.	id.
308	id.	Beiler Jean-Pierre.	Professeur.	id.
309	id.	André Jean.	Commerçant.	id.
310	id.	Majerus Hubert.	Cabaretier.	Dorenbach.
311	id.	Clarens Jean-Pierre.	Négociant.	Niederwiltz.
312	id.	Clarens Joseph.	id.	id.
313	id.	Krier Jean.	Traficant.	Esch-s.-Sûre.
314	id.	Bour Joseph-Paul.	Cultivateur.	Pratz.
315	17. 8. 18.	Zanen François.	id.	Insenborn.
316	id.	Ney Jean-Nicolas.	id.	Bavigne.
317	id.	Reisen Frédérie.	id.	Nothum.
318	id.	Majerus Jean.	id.	Mecher.
319	id.	Mathay Grégoire.	id.	Nocher.
320	id.	Turnes Joseph.	Cabaretier.	Marnach.
321	id.	Oestges Mathias.	id.	Diekirch.
322	id.	Rodesch Nicolas.	Cultivateur.	Munshausen.

323	17. 8. 18.	Felten Jean.	Propriétaire.	Weicherdange.
324	id.	Cornély Théodore.	Industriel.	Troisvierges.
325	id.	Schauf Michel.	Cultivateur.	Nothum.
326	id.	Reis Jean.	Cabaretier.	Weiler (Putscheid).
327	id.	Beyer Jean.	Cultivateur.	id.
328	id.	Dondlinger Jean-Pierre.	id.	Saoul.
329	id.	Zenners Étienne.	Propriétaire.	Weiler (Putscheid).
330	id.	Parisot Jean.	Ouvrier mineur.	Tétange.
331	id.	Hentges Michel.	Cultivateur.	Tarchamps.
332	id.	Wanderscheidt Ernest.	Cabaretier.	Éttelbruck.
333	id.	Conter Hippolyte.	Peintre-décorateur.	id.
334	id.	Weber Jean.	Dentiste.	id.
335	id.	Körpp Jean-Pierre.	Cultivateur.	Munshausen.
336	id.	Reger Mathias.	Brigadier forestier en retraite.	Éll.
337	id.	Schanen Ernest.	Bijoutier.	Clervaux.
338	id.	Pommers Pierre.	Avocat.	Diekirch.
339	id.	Sinner Nicolas.	Propriétaire.	Pletschette.
340	id.	Maillet Eugène.	id.	Fouhren.
341	id.	Thilges Dominique.	Expéditeur.	Tétange.
342	id.	Nosbusch Jean-Pierre.	Cultivateur.	Putscheid.
343	id.	Gloden Jean-Pierre.	Loueur d'automobiles.	Éttelbruck.
344	id.	Legros Hubert.	Négociant.	Luxembourg.
345	id.	Bischoff Jean-Baptiste.	Conducteur agricole.	Weimerskirch.
346	id.	Moris Léon.	Directeur d'assurances.	Luxembourg.
347	id.	Mertz Émile.	Ingénieur en chef.	Esch-s.-Alzette.
348	id.	Laplanche Jean.	Contrôleur des contributions.	Hollerich.
349	id.	Pauly Guillaume.	Industriel.	Merl.
350	id.	M ^{me} Guillaume Pauly.	Sans état.	id.
351	id.	Kieffer Nicolas.	Cultivateur.	Hollenfels.
352	id.	Beaucolin Jacques.	Imprimeur.	Luxembourg.
353	id.	Metzler Gustave.	Ingénieur.	Differdange.
354	id.	Metzler Léon.	Directeur.	Luxembourg.
355	id.	Metzler Fernand.	Avocat.	id.
356	id.	Steffes Alphonse.	Émpl. techn. du Serv. agricole.	id.
357	id.	Kersch Nicolas.	Rentier.	Esch-s.-Alzette.
358	id.	Steil Léonie.	Rentière.	Hellange.
359	id.	Bock Jean-Pierre.	Camionneur.	Esch-s.-Alzette.
360	id.	Schoekert Nicolas.	Boucher.	id.
361	id.	Kersch Joseph.	Entrepreneur.	id.
362	id.	Tonnar Michel.	Rosieriste.	Heisdorf.
363	id.	Decker Henri.	Employé d'usine.	Esch-s.-Alzette.
364	id.	Haas Jules.	Maître boucher.	id.
365	id.	Bock Nicolas.	Propriétaire.	id.
366	id.	Hamélius Émile.	Boucher.	id.
367	id.	Mohr Théodore.	Marchand de grains.	Niederanven.
368	id.	Engel Jean.	Propriétaire.	Bissen.
369	id.	Keyl Jean-Pierre.	Cultivateur.	Érisange.

370	17. 8. 18.	Keyl Nicolas.	Cultivateur.	Frisange.
371	id.	Decker Nicolas.	Maître-abatteur.	Esch-s.-Alzette.
372	id.	Huberty François.	Inspecteur des eaux et forêts.	Grevenmacher.
373	id.	Dostert Jean.	Cultivateur.	Berbourg.
374	id.	Diderrich Émile.	id.	Alfinsten.
375	id.	Hoffmann Joseph.	Menuier.	Canach.
376	id.	Zeimet Pierre.	Serrurier.	Berbourg.
377	id.	Hoffmann Michel.	Commerçant.	Rumelange.
378	id.	Baldauff François.	Médecin.	Luxembourg.
379	id.	Burnotte Oscar.	Industriel.	Diekirch.
380	id.	Koch Paul.	Vétérinaire.	Luxembourg.
381	19. 8. 18	de la Fontaine Théodore.	Ingénieur.	id.
382	id.	de la Fontaine Raymond.	Étudiant.	Rodange.
383	id.	Metz Norbert.	Ingénieur.	Dudelange.
384	id.	Schneider Jean-Pierre.	Greffier de la justice de paix.	Echternach.
385	id.	Jung Edmond.	Exploitant de carrières.	Ellange.
386	id.	Bender Jean-Antoine.	Propriétaire.	Waldbillig.
387	id.	Neumann Maurice.	Étudiant.	Luxembourg.
388	id.	Indorff Gustave.	Directeur de minières.	Pétange.
389	id.	Theisen Marcel.	Stud. méd. vét.	Esch-s.-Alz.
390	id.	Berens Victor.	Agronome.	Weiler-la-Tour.
391	id.	Moyer Aloyse.	Directeur d'usines.	Dudelange.
392	id.	M ^{me} Meyer. Aloyse, née Eugénie Heintz.	Sans état.	id.
393	id.	Possamai Joseph.	Cafetier.	Bonnevoie.
394	id.	Zosi Maximilien.	Entrepreneur.	Hollerich.
395	id.	Miller Mathias.	Rentier.	Hobscheid.
396	id.	Willems Jean.	Cultivateur.	Ingeldorf.
397	id.	Gardert Jean-Pierre.	Boulangier.	Ettelbruck.
398	id.	Jacoby Victor.	Technicien.	id.
399	id.	Greten Ferdinand.	Cultivateur.	Reckange.
400	id.	Greten Eugène.	id.	Rœdgen.
401	id.	Servais Auguste.	Propriétaire.	Mersch.
402	20. 8. 18.	Keiffer Auguste.	Avocat-avoué.	Luxembourg.
403	id.	Unsen Félix.	Propriétaire.	Bettembourg.
404	id.	Weber Auguste.	Médecin.	Eich.
405	id.	Frémiot Lucien.	Négociant.	Luxembourg.
406	id.	Schmit Émile.	Cultivateur.	Tuntingen.
407	id.	Jansen Émile.	Receveur des contributions.	Bettembourg.
408	id.	Ferrant Édouard.	Substitut.	Luxembourg.
409	21. 8. 18.	Pescatore Maurice.	Rentier.	Rollingergrund.
410	id.	M ^{me} Pescatore Maurice.	Sans état.	id.
411	id.	M ^{lle} Pescatore Marie-Jeanne	id.	id.
412	id.	Fonek Jacques.	garde particulier.	Scheidhof.
413	id.	Conrath Jean-Pierre.	id.	Contern.
414	id.	Siegen Albert.	Commerçant.	Luxembourg.
415	id.	Diederich Jules.	Vétérinaire.	id.

416	21. 8. 18.	Simon Théodore.	Étudiant.	Niederwiltz.
417	id.	van Gogh Albert.	Rentier.	Schrassig.
418	id.	Kuborn Jules.	Ingénieur.	id.
419	id.	Bos Jacques.	Pharmacien.	Hollerich.
420	id.	Thonnard Louis.	Pharmacien.	Dudelange.
421	id.	Thonnard Joseph.	id.	id.
422	id.	Feltes Michel.	Avocat-Avoué.	Hollerich.
423	id.	Hentzen Nicolas.	vigneron.	Wellenstein.
424	id.	Schwaecher Auguste.	Médecin.	Luxembourg.
425	id.	Kohn Jules.	Rentier.	id.
426	id.	Pies Jules.	Représentant de commerce.	id.
427	id.	Schiltz Joseph.	Receveur communal.	Rumelange.
428	id.	Schroeder Nicolas.	Entrepreneur.	Kayl.
429	22. 8. 18.	Ulveling Georges.	Avocat.	Luxembourg.
430	id.	Kirsch Pierre.	Propriétaire.	Holzem.
431	id.	Schumann Grégoire.	Assistent.	Mamer.
432	id.	Hammes Philippe.	Négociant.	Luxembourg.
433	id.	Paquet François-Joseph.	Rentier.	Garnich.
434	id.	Rauch Jean-Pierre-Émile.	Ouvrier.	Kayl.
435	id.	Trierweiler Henri.	Électricien.	Consdorf.
436	id.	Tudor John.	Étudiant.	Rosport.
437	id.	Holtz Guillaume.	Cultivateur.	Surré.
438	id.	Alexander Albert.	Meunier.	Arsdorf.
439	id.	Hartmann Jean-Pierre.	Commerçant.	Mertzig.
440	id.	Derneden Camille.	Cultivateur.	Arsdorf.
441	id.	Kass Jean-Pierre.	id.	Mertzig.
442	id.	Legé Georges.	Comptable.	Diekirch.
443	id.	Maillet Jean-Pierre.	Cultivateur.	Schlindermauserscheid.
444	id.	Moisch Aloyse.	Étudiant.	Wiltz.
445	id.	Braas Nicolas.	Négociant.	Vianden.
446	id.	Metz Jean.	Cultivateur.	Schierenhof.
447	id.	Arend Jean-Bapt.	id.	Medernach.
448	id.	Daman Michel.	Aubergiste.	Diekt-Hoseheid.
449	id.	Faber Léon.	Vétérinaire.	Wiltz.
450	id.	Leonardy Édouard.	Cultivateur.	Tandel.
451	id.	Hoffmann Henri.	Propriétaire.	Wolwérange.
452	id.	Coster Félix Charles.	Industriel.	Reisdorf.
453	id.	Gillen Mathias.	Professeur.	Éttelbruck.
454	id.	Fischbach Jean-Pierre.	Marchand de chevaux.	Énscherange.
455	id.	Jacques Alphonse.	Cultivateur.	Arsdorf.
456	id.	Hoschette Pierre.	id.	id.
457	id.	Loring Jean-Pierre.	Propriétaire.	Eschweiler.
458	id.	Bech Charles, fils.	Banquier.	Diekirch.
459	id.	Hein Auguste.	Avocat.	id.
460	id.	Eyschen Jean-Pierre.	Cultivateur.	Grosbous.
461	id.	Hopp Michel.	Ouvrier d'usine.	Esch-s.-Sûre.
462	id.	Hoffmann Eugène.	Cultivateur.	Vichten.

463	22. 8. 18.	Gœdert Joseph.	Cultivateur.	Vichten.
464	id.	Gengler Henri.	Propriétaire.	Reichlange.
465	id.	Arens Martin.	Vétérinaire.	Clervaux.
466	id.	Gilson François.	Entrepreneur.	Mertzig.
467	id.	Hosinger Michel II.	Cultivateur.	Hoffelt.
468	id.	Demuth Jean.	Instituteur.	Vichten.
469	id.	Feiereisen Jean.	Industriel.	Useldange.
470	id.	Kneip Nicolas.	Cultivateur.	Dorscheid.
471	id.	Gœdert Dominique.	id.	Lannen.
472	id.	Crochet Norbert.	id.	Roodt.
473	id.	Klein Nicolas.	Propriétaire.	id.
474	id.	Hilbert Alphonse.	Cultivateur.	Niedercolpach.
475	id.	Lambert Charles.	Étudiant.	Wiltz.
476	id.	Burger Nicolas.	Cultivateur.	Nachtmanderscheid.
477	id.	Hemmer Henri.	id.	Holz.
478	id.	Esch Jean.	Propriétaire.	Buderscheid.
479	id.	Hosinger Michel I.	id.	Hoffelt.
480	id.	Buchholtz Jean.	Cultivateur.	Vichten.
481	id.	Thielen Dominique-Paul.	Négociant.	Luxembourg.
482	id.	Evon François.	Cultivateur.	Ell.
483	id.	Crochet Philippe.	id.	Petit-Nobressart.
484	id.	Malget Pierre.	Cabaretier.	Drauffelt.
485	id.	Hoffmann Nicolas.	Cultivateur.	Grosbous.
486	id.	Pilbig Nicolas.	Aubergiste.	Nordange.
487	id.	Hottma Léopold.	Cultivateur.	Grosbous.
488	id.	Meyers Émile.	id.	Dellen.
489	id.	Faust Jean.	id.	Longsdorf.
490	id.	Kayser Pierre.	id.	Michelbouch.
491	id.	Arens Georges.	Commis des postes.	Hosingen.
492	id.	Kirsch Michel.	Cultivateur.	Dorscheid.
493	id.	Eicher Joseph-Nicolas.	id.	Lieler.
494	id.	Atten Nicolas.	Marchand-tailleur.	Hosingen.
495	id.	Arens Pierre.	Négociant.	Betthorn.
496	id.	André Pierre.	Cultivateur.	Lannen.
497	id.	Arens Jean.	Étudiant.	Redange.
498	id.	Arens Alphonse.	Hôtelier.	id.
499	id.	Majerus Jean.	Cultivateur.	Nothum.
500	id.	Adam Jean-Pierre.	Marchand de chevaux.	Kehlen.
501	id.	Wagner François.	Commerçant.	Luxembourg.
502	id.	Hemmer Jacques-Joseph.	Marchand de vins.	Kehlen.
503	id.	Mœs Jean-Baptiste.	Hôtelier.	Luxembourg.
504	23. 8. 18.	Husting Jean.	Rosieriste.	Steinsel.
505	id.	Conter Robert.	Cafetier.	Obercorn.
506	id.	Brisbois Jean-Baptiste.	Aubergiste.	Tuntingen.
507	id.	Bernhard Albert.	Commerçant.	Obercorn.
508	id.	Battin Charles.	Négociant.	Esch-s.-Alz.
509	id.	Beffort Pierre.	Garde particulier.	Naudorf.

510	23.	8.	18.	Giesch Pierre.	Rentier.	Steinfort.
511	id.			André Michel.	Maréchal-ferrant.	Esch-s.-Alz.
512	id.			Greten Auguste.	Industriel.	Merl.
513	id.			Friedrich Jean-Pierre.	Cultivateur.	Aspelt.
514	id.			Mailliot Eugène.	Négociant.	Esch-s.-Alz.
515	id.			Marx Edmond.	Cultivateur.	Schouweiler.
516	id.			Mergen Nicolas.	id.	Gosseldange.
517	id.			Gaspar Joseph.	Négociant.	Luxembourg.
518	id.			Friederich Nicolas.	Chef de poste.	Dudelange.
519	id.			Fischbuch Jean-Pierre.	Sculpteur.	Mersch.
520	id.			Guiducci Alexandre.	Négociant.	Esch-s.-Alz.
521	id.			Lorang Eugène.	Employé.	Bettange.
522	id.			Kayl Alphonse.	Cultivateur.	Abweiler.
523	id.			Wester Jules.	Négociant.	Luxembourg.
524	id.			Wester Jean-Pierre.	id.	id.
525	id.			Muller Jean-Edmond.	Industriel.	Donmeldange.
526	id.			Muller Étienne-Joseph.	id.	id.
527	id.			Hofmann Charles.	Boucher.	Rodange.
528	id.			Brasseur Gustave.	Chef d'exploitation.	Differdange.
529	id.			Dondelinger Jean-Pierre.	Propriétaire.	Lintgen.
530	id.			Feltgen Ernest.	Médecin.	id.
531	id.			Decker Aloyse.	Médecin-dentiste.	Luxembourg.
532	id.			Grollinger Jean-Pierre.	Représentant de commerce.	Pétange.
533	id.			Bertemes Pierre.	Entrepreneur.	Obercorn.
534	id.			Geymer Pierre.	Cultivateur.	Hivange.
535	id.			Marque Eugène.	Cafetier.	Rodange.
536	id.			Marso Jean.	Avocat-avoué.	Luxembourg.
537	id.			Laux Valentin.	Courtier.	Bissen.
538	id.			Birekel Philippe.	Cultivateur.	Lintgen.
539	id.			Hartmann Joseph.	Conducteur de travaux.	Obercorn.
540	id.			Maegen Nicolas.	Cultivateur.	Lintgen.
541	id.			Fandel Adam.	Chef de poste.	Dudelange.
542	id.			Lefèvre Charles.	Entrepreneur.	Esch-s.-Alz.
543	id.			Linden Prosper.	Négociant.	Mersch.
544	id.			Heuardt Émile.	Aubergiste.	Bettenbourg.
545	id.			Émeringer Pierre.	Pépiniériste.	Bereldange.
546	id.			Feith Guillaume.	Propriétaire.	Bissen.
547	id.			Kerschen Jean-Pierre-Ed.	Industriel.	Garnich.
548	id.			Kettenmeyer Jean-Bapt.	Propriétaire.	Lintgen.
549	id.			Kirsch Eugène.	Cultivateur.	Ehlange.
550	id.			Krudewig Charles.	id.	Arsdorferhof.
551	id.			Kunsch Albert.	Boucher.	Pétange.
552	id.			Grossmann Max.	Chef de bureau.	Niedercorn.
553	id.			Liesch Auguste.	Juge d'instruction.	Luxembourg.
554	id.			Goedert Émile.	Cultivateur.	Schoos.
555	id.			Metz Robert.	Docteur en droit.	Luxembourg.
556	id.			Glaesener Mathias.	Procureur général d'État.	id.

557	23.8.18.	Greisch Jean.	Empl. au ch. de fer pensionné.	Merl.
558	id.	Eischen Victor.	Cultivateur.	Niedercolpach
559	id.	Hoffmann, Bernard.	id	Kalborn.
560	id.	Kneip Jean.	id	Dorscheid.
561	id.	Simon Eugène.	Étudiant.	Niederwiltz.
562	id.	Derneden Alphonse.	Cultivateur.	Bigonville.
563	id.	Sinner Nicolas.	id	Bissen.
564	id.	Klein Aloyse.	id	Obercolpach.
565	id.	Holper Henri.	id	Dorscheid.
566	id.	Loutsch Jean.	id.	Buschrodt.
567	id.	Hientgen Mathias-Eugène.	id	Reisdorf.
568	id.	Bodson Léon.	Chef d'expédition.	Esch-s.-Alz.
569	id.	Marso Jean.	Régisseur.	Ansembourg.
570	id.	Ziegler de Ziegleck Albert.	Cont. sup. des douanes.	Kleinbettingen.
571	id.	du Chambon Jacques.	Représentant de commerce.	Luxembourg.
572	id.	Weis Eugène.	Employé d'usine.	Steinfort.
573	id.	Graas Ferdinand.	Commis.	Peppange.
574	id.	Quintus Pierre dit Émile.	Serrurier.	id.
575	id.	Musman, François.	Professeur	Luxembourg.
576	id.	Wengler Albert.	Inspecteur d'assurances.	Rospport.
577	id.	Wengler Jean-Pierre.	Marchand de vin.	id.
578	id.	Schumann Pierre.	Liquidateur.	Luxembourg.
579	id.	Schneider Jacques.	Propriétaire.	Tétange.
580	id.	Schneider Nicolas.	Entrepreneur.	id.
581	24.8.18.	Wolff Jean	Ouvrier au chemin de fer.	Kayl.
582	id.	Bœver Michel.	Comptable.	Luxembourg.
583	id.	Kirsch Jean-Pierre.	Cons. à la Cour sup.	Luxembourg.
584	id.	Thomes Jean.	Propriétaire.	Budersberg.
585	id.	Bloser Jean-Pierre.	Cultivateur.	Hesperange.
586	id.	Schmitz Albert.	Rentier.	Dippach.
587	id.	Olinger Nicolas.	Cultivateur.	Fingig.
588	24.8.18.	Bernardy Jean.	Boucher.	Steinfort.
589	id.	Buffet Lucien.	Direct. de la Maison de santé.	Ettelbruck.
590	id.	Reding Dominique.	Cafetier.	Warken.
591	id.	Brasseur Martin.	Directeur de minières.	Merl.
592	id.	Brasseur Léonie.	Sans état.	id.
593	id.	Decker François.	Cafetier.	Fassel.
594	id.	Kips Michel.	Cultivateur.	Mertzig.
595	id.	Thiry Achille.	Commerçant.	Differdange.
596	id.	Wolter Jean.	Cantonnier.	Esch-s.-Alzette.
597	id.	Rodeghiero Jean-Pierre.	Ingénieur.	Niedercorn.
598	id.	Schiltz Joseph.	Entrepreneur.	Hollerich.
599	id.	Schmit Joseph.	Chef de bureau.	Niedercorn.
600	id.	Schutz Joseph.	Instituteur.	Tuntingen.
601	id.	Schoren Joseph.	Receveur de l'enregistrement.	Mersch.
602	id.	Schröder Jean-Pierre.	Cafetier.	Obercorn.
603	id.	Thilges Henri.	Négociant.	Esch-s.-Alzette.

604	24. 8. 18.	Origer Joseph.	Libraire.	Esch-s.-Alz.
605	id.	Krombach Charles.	Vétérinaire.	Dudelange.
606	id.	Logelin Joseph.	Entrepreneur.	Differdange.
607	id.	Eichhorn Charles.	Rentier.	Mersch.
608	id.	Eichhorn Pierre.	Négociant.	id.
609	id.	Thimmes Guillaume.	Médecin.	id.
610	id.	Loutsch Édouard.	Médecin-vétérinaire.	id.
611	id.	Pirsch Léon.	Employé d'usine.	Esch-s.-Alz.
612	id.	Péporté Jean-Pierre.	Entrepreneur.	id.
613	id.	Péporté Jacques.	id.	id.
614	id.	Nau Émile.	Rentier.	Lintgen.
615	id.	Thiry Nicolas.	Propriétaire.	Differdange.
616	id.	Lehnerts Jean.	Directeur de mines.	Schiffange.
617	id.	Soisson Albert.	Commis.	Morsdorf.
618	id.	Sinner Jean-Pierre.	Rentier.	Larochette.
619	id.	Kirsch Jean-Pierre.	Propriétaire.	Esch-s.-Alzette.
620	id.	Becker Jean.	id.	Niederanven.
621	id.	Bernhard Philippe.	id.	Obercorn.
622	id.	Petit Nicolas.	Architecte de la ville.	Luxembourg.
623	id.	Ernst Michel.	Cultivateur.	Hellange.
624	id.	Dumont Marcel.	Comm. du Gov. pr. les ch. de fer.	Luxembourg.
625	id.	Leibfried Robert.	Avocat.	id.
626	id.	Leibfried Léon.	Ingénieur.	id.
627	id.	Leibfried Charles.	Étudiant.	Schroendweiler.
628	id.	Metz Max.	Avocat.	Luxembourg.
629	id.	Campill Hubert.	id.	id.
630	id.	Reuter Othon.	Garde particulier.	Steinsel.
631	id.	Vandyek Joseph.	Cafetier.	Esch-s.-Alzette.
632	id.	Mostert Henri.	Épicier.	id.
633	id.	Vandyek Jean.	Cultivateur.	id.
634	id.	Schuman Gustavo.	Propriétaire.	Hellange.
635	id.	Schuman René.	Étudiant.	id.
636	id.	Musquar Jules.	Cultivateur.	Pont pierre.
637	id.	Hanélius Ernest.	Directeur de la Caisse d'épargne.	Luxembourg.
638	id.	Hanélius Jules.	Notaire.	id.
639	id.	Ensch Jean-Pierre.	Industriel.	Differdange.
640	id.	Ensch Albert.	Cultivateur.	Pissange.
641	id.	Zeimes Nicolas.	Cultivateur.	Budersberg.

Avis. — Absences.

Par jugement du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, en date du 31 juillet 1918, M. Michel Schlenz, ayant eu son dernier do-

Bekanntmachungen.

Durch Urteil des Bezirksgerichtes zu Luxemburg vom 31. Juli 1918 ist Hr. Michel Schlenz, zuletzt wohnhaft zu Sandweiler,

Abwesenheiten.

micile à Sandweiler, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus, a été déclaré en état d'absence.

Par jugement du même tribunal du 31 juillet 1918, M. Henri Houdremont, ayant eu son dernier domicile à Luxembourg, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus, a été déclaré également en état d'absence.

La présente publication a lieu en conformité de l'art. 118 du Code civil.

Luxembourg, le 26 août 1918.

*Le Directeur général de la justice
et de l'instruction publique,*
L. MOUTRIER.

zur Zeit ohne bekannten Wohnsitz, für abwesend erklärt worden.

Durch Urteil desselben Gerichtes vom 31. Juli 1918 ist Hr. Heinrich Houdremont, zuletzt wohnhaft zu Luxemburg, zur Zeit ohne bekannten Wohnsitz, ebenfalls für abwesend erklärt worden.

Diese Veröffentlichung geschieht gemäß Art. 118 des Zivilgesetzbuches.

Luxemburg, den 26. August 1918.

Der General-Direktor der Justiz
und des öffentlichen Unterrichts,
L. Moutrier

Avis. — Service sanitaire.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 3 au 17 août 1918.

Bekanntmachung. — Sanitätswesen.

Verzeichnis der in den verschiedenen Kantonen vom 3. bis 17. August 1918 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

No d'ordre.	Cantons.	Localités.	Fièvre typhoïde.	Dyphthérie.	Coqueluche.	Scarlatine.	Variole.	Affections puerpérales.
1	Capellen.	Kehlen	1	»	»	»	»	»
2	Esch-sur-Alzette.	Bettembourg	4	»	»	»	»	»
		Esch-s.-Alz.	»	1	»	1	»	»
		Obercorn	»	»	»	1	»	»
		Rumelange	3	»	»	»	»	»
		Schifflange	»	1	»	»	»	»
3	Mersch.	Bissen	»	»	1	»	»	»
4	Clerveaux.	Breitfeld	»	1	»	»	»	»
		Heinerschoid	1	»	»	»	»	»
		Weiwampach	»	4	»	»	»	»
5	Redange.	Reinberg	1	»	»	»	»	»
		Total ..	10	7	1	2	»	»

1040

Avis. Assurance-maladie.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, les modifications ci-après, apportées aux statuts de la Caisse de maladie de la Société anonyme des Chemins de fer et Minières Prince-Henri à Luxembourg, ont été approuvées:

Bekanntmachung. — Krankenkasse.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage sind nachstehende, am Statut der Betriebskrankenkasse der Prinz-Heinrich-Eisenbahnen in Luxemburg vorgenommene Änderungen genehmigt worden.

Modifications apportées aux statuts de la Caisse de maladie Prince-Henri à partir du 1^{er} septembre 1918.

Art. 6, II, 1^{er} alinéa: En cas d'incapacité de travail, les membres de la caisse recevront pendant les treize premières semaines, à partir du troisième jour qui suit le début de la maladie et pour chaque jour ouvrable, un secours pécuniaire s'élevant à trois quarts de leur traitement ou salaire jusqu'à concurrence de 5 fr. et la moitié du montant dépassant 5 fr. jusqu'au salaire maximum de 10 fr. Pour les treize semaines suivantes, le secours comportera la moitié du traitement ou salaire, pour autant que celui-ci ne dépasse pas 10 fr. par jour.

Art. 7 2^o: 2^o en cas d'incapacité de travail, à partir du troisième jour qui suit le début de la maladie, et pour chaque jour ouvrable, le secours en argent prévu à l'art. 6, II, 1^{er} alinéa. Il est toutefois bien entendu que ce secours est calculé sur le traitement ou salaire gagné par le membre pendant qu'il était au service de la Société Prince-Henri, en tant que ce traitement ou salaire ne dépassait pas 10 fr. par jour.

Art. 13, 2^o alinéa: Un membre qui aura reçu les secours prévus par les statuts pendant 26 semaines, soit consécutives, soit réparties sur la durée d'une année, n'obtient le minimum légal du secours que pendant 13 semaines s'il lui survient une nouvelle maladie. Il peut de nouveau recevoir les secours statutaires pendant 26 semaines, après une durée de 13 semaines écoulées entre la date du dernier secours qui lui a été payé et le début de sa nouvelle maladie.

Art. 14, 1^{er} alinéa: En cas de décès d'un membre, une indemnité funéraire s'élevant à vingt fois le montant du salaire quotidien moyen, servant de base pour le membre, sans que le maximum puisse dépasser 120 fr. et le minimum être inférieur à 60 fr., est payée aux ayants droit.

Art. 16, alin. 2: Le montant de ces cotisations est fixé à 3%, du salaire ou traitement réel des membres pour autant qu'il ne dépasse pas 10 fr. par jour.

Alinéa 3: 2% du montant de ces cotisations sont à supporter par les membres affiliés et 1% par la Société.

Alinéa 5: Les membres visés par l'art. 3 (I et II) paient à la caisse à titre de cotisation, 3% de leur traitement ou salaire réel, en tant qu'il ne dépasse pas 10 fr. par jour.

Luxembourg, le 27 août 1918.

Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
L. KAUFMAN.

Luxemburg, den 27. August 1918.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
L. K a u f m a n.

~~2-11-18~~